

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2010

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine GLAUX, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR

Pouvoirs : André TAVEL-BESSON, pouvoir à Monique HILAIRE
Marlène BOURNE, pouvoir à Georges BIBOUD
Virginie LAGARDE, pouvoir à Martine KOHLY
Pascal CROIBIER, pouvoir à Marc ROSSET
Laurence FALL-GUILLOT, pouvoir à Catherine GLAUX

Absents : Jeannick PERRIER, Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 07 juin 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

DIVERS

Délibération n° 106/2010 –

**INSTALLATION A ALLEVAR D'UN
NOUVEAU MEDECIN GENERALISTE**

Rapporteur : Martine KOHLY

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique que, dans le cadre du projet municipal de renforcement de l'offre de soins à la population, un nouveau médecin généraliste s'installera à Allevard, rue Chenal au plus tard le 15 septembre 2010.

Pour finaliser cette arrivée sur le plan contractuel, Madame Martine KOHLY propose la location du cabinet sur les bases suivantes :

- contrat de location au nom de la Mairie : 600 € de loyer charges comprises (eau, taxe ordures ménagères, charges de copropriété) sauf électricité.

- contrat de sous location au nom du Docteur Laurent BORGNE sur les bases suivantes :
 - o 300 € de location mensuelle charges comprises à l'exception de l'électricité qui sera à sa charge.
 - o la commune d'Allevard prendra à sa charge la différence entre le loyer mensuel de 600 € et le loyer de la sous location (300 €) pendant une durée de 2 ans.

Elle tient à remercier tous les élus ayant participé de manière active à la réussite de ce projet vital en matière de santé publique, en particulier Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal délégué.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail et le contrat de sous location à intervenir (respectivement avec Monsieur INCLIMA et avec le Docteur BORGNE) sur les bases indiquées ci-dessus.

Madame Martine KOHLY fait le point concernant la création d'un centre médical. L'objectif de cette démarche est à la fois de regrouper les professionnels de santé d'Allevard dans un lieu unique (médecins, infirmières, kinés), mais aussi et surtout de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé (généralistes et spécialistes). A ce sujet, Madame Martine KOHLY indique que le projet de création de ce centre dans l'hôtel de ville n'a pas abouti en raison du manque de mètres carrés. Actuellement, les élus travaillent sur un projet de création dans les locaux de l'ancien collège. Après une phase d'étude d'environ 2 mois, la décision pourrait être prise fin septembre.

Vote : unanimité

Délibération n° 107/2010 – <u>DEPART A LA RETRAITE DE MADAME DEZEMPTE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique que Madame Colette DEZEMPTE, receveur percepteur a décidé de prendre sa retraite.

En accord avec les Maires du canton, une cérémonie de départ à la retraite a été organisée le 03 juillet 2010 ou un cadeau de départ a été remis par les Maires du canton à l'intéressée.

Le Conseil Municipal tient à remercier Madame DEZEMPTE receveur percepteur pour la qualité du travail effectué en partenariat étroit avec les communes et indique que le personnel communal s'associe à ces remerciements.

Il décide en accord avec les communes du canton d'offrir un cadeau d'une valeur de 700 €. Les modalités d'achat sont les suivantes :

La commune d'Allevard se charge de l'achat du cadeau.

- Participation de la Chapelle du Bard, le Moutaret, la Ferrière, Pinsot : 100 € par commune
- Allevard et Saint Pierre d'Allevard : 150 € par commune

Le Conseil Municipal décide que les communes d'Allevard et de Saint Pierre d'Allevard prendront en charge financièrement le coût du pot de départ.

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 108/2010 – <u>BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE n° 2</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2.

Monsieur Louis ROUSSET souhaiterait savoir pourquoi l'emprunt de 600 000 € est remboursé de manière anticipée ?

En réponse, Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances précise que l'emprunt doit être soldé au plus tard en 2011 et compte tenu de la faiblesse actuelle des taux d'intérêts (3,41 % en taux fixe sur 15 ans), il est préférable de souscrire cet emprunt.

Vote : unanimité, moins 2 abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR).

Délibération n° 109/2010 – <u>HALTE GARDERIE « LES PETITS LOUPS » : SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de l'Enfance rappelle que le Conseil Général de l'Isère soutenait financièrement les communes pour leur action en faveur de la petite enfance et en particulier pour le fonctionnement des structures d'accueil.

Cette aide s'est élevée à 2 340 704 € en 2009.

Or, le Conseil Général dans une délibération de juin 2010 a fixé le montant de cette aide pour l'année 2010 à 686 858 €.

Sur un nombre total de 84 structures d'accueil, 60 d'entre elles dont celle d'Allevard vont subir cette rigueur budgétaire départementale.

A titre indicatif, la halte garderie « les Petits Loups » ne percevra pas la subvention d'un montant de 38 544 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal tient à faire part au Conseil Général de son opposition à la suppression des aides financières du Conseil Général en faveur de la petite enfance, et regrette que cette décision ait été prise après le vote des budgets des communes.

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire indique qu'il organisera une réunion avec l'ensemble des Maires concernés par la suppression ou la diminution de l'aide départementale le lundi 26 juillet 2010 à Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 110/2010 – <u>CHAUFFERIE BOIS : POLICES D'ABONNEMENT AU RESEAU DE CHAUFFAGE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint à signer les polices d'abonnement au réseau de chauffage à intervenir avec la société DALKIA Chauffage Urbain Allevard concernant :

- Ecole maternelle
- Piscine
- Salle polyvalente
- Hôtel de Ville

- Ancien collège
- Eglise Saint Marcel

Monsieur Marc ROSSET, fait le point sur la chaufferie bois.

Les travaux ont commencé en août 2009.

4 km de réseau ont été installés.

Les travaux vont se terminer par l'installation du réseau pour desservir la Résidence La Ramée et par la réalisation du réseau qui va desservir l'Etablissement Thermal.

Les tests d'étanchéité vont être réalisés en août, les essais en septembre.

Le réseau sera opérationnel début octobre.

Monsieur ROSSET précise qu'un filtre à particule est installé sur la chaufferie bois et que seule de la vapeur d'eau sortira de la cheminée.

Vote : unanimité, moins 2 abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR).

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 111/2010 – <u>VENTE D'UNE MAISON RUE DE LA SOIERIE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique au Conseil Municipal qu'une annonce est parue vendredi 18 juin 2010 dans le journal les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan concernant la vente d'une maison d'habitation appartenant à la commune d'Alleverd située rue de la Soierie.

Le Conseil Municipal décide de vendre cette maison d'habitation cadastrée AH n° 369 située à l'angle du petit pont et de la rue de la Soierie à Monsieur Emmanuel BERTAUD pour un montant de 50 000 €.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 112/2010– <u>TRAVAUX COORDONNES RUE DU JACQUEMOUD ET BOULEVARD JULES FERRY</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle qu'un marché public de travaux a été signé avec la société SMED pour un montant de 503 924,96 € T.T.C. concernant les travaux réalisés rue du Jacquemoud et boulevard Jules Ferry.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal un avenant à intervenir d'un montant de 24 775,14 € T.T.C. soit 4,91 % du marché initial.

Cet avenant a pour objet les prestations suivantes :

- Mise en séparatif du réseau d'assainissement de l'ancien collège
- Modification du raccordement eaux pluviales devant le poste de transformation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise SMED l'avenant n° 1 à intervenir pour un montant de 24 775,14 € T.T.C.

Vote : unanimité

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07 juin 2010 et a procédé à l'ouverture des plis remis concernant le marché à procédure adaptée pour la réhabilitation de la Tour des décors.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 – Maçonnerie

Entreprise : PARETI BTP

Montant : 57 555,53 € T.T.C.

Lot 2 – Charpente bois, ossature, isolation, zinguerie

Entreprise : Charpente contemporaine

Montant : 32 585,46 € T.T.C.

Lot 3 – Charpente métal, serrurerie

Entreprise : SARL S.M.B.

Montant : 16 567,11 € T.T.C.

Lot 4 – Menuiseries extérieures et intérieures

Entreprise : GATTO Yves

Montant : 12 299,66 € T.T.C.

Lot 5 – Cloisons, doublages, faux plafonds, isolation

Entreprise : SAIT

Montant : 14 710,20 € T.T.C.

Lot 6 – Electricité, chauffage

Entreprise : SONZOGNI René

Montant : 33 468,53 € T.T.C.

Lot 7 – Plomberie, sanitaires

Entreprise : Chauffage Sanitaire France St Germain

Montant : 25 566,89 € T.T.C.

Lot 8 – Peinture

Entreprise : SBI

Montant : 7 120,39 € T.T.C.

Lot 9 – Façades

Entreprise : J.S.D.R. façades Savoie

Montant : 33 611,19 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir concernant le marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation de la Tour des décors.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 114/2010 – <u>MISE EN PLACE D'UNE ANNEE DE SENSIBILISATION SPORT/SANTE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, adjointe déléguée aux sports et à la santé, présente au Conseil Municipal le projet d'organisation d'une année de sensibilisation au sport et à la santé, destinée à l'ensemble de la population d'Allevard et du canton.

Madame l'adjointe déléguée aux sports et à la santé propose, compte tenu du montant des dépenses à engager pour la mise en place des nombreuses actions, de solliciter l'aide financière de partenaires publics et privés.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière auprès des partenaires.

Vote : unanimité

Délibération n° 115/2010 – <u>SPORTIF DE HAUT NIVEAU</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive, le Conseil Municipal décide, au titre d'athlète de haut niveau, de verser une subvention de 1 500 euros au Club la Roue Libre du Pays d'Allevard à l'attention de Monsieur Jules PIJOURLET.

Vote : unanimité

Délibération n° 116/2010 – <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais d'inscription des équipes d'aérobic aux championnats de France à Rodez les 11, 12 et 13 juin dernier pour un montant de 232 €. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 232 € à l'Association A.C.T.P.A.

Vote : unanimité

Délibération n° 117/2010 – <u>CINEMA BEL'DONNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal de solliciter les aides financières du Centre National de la Cinématographie et de la Région Rhône-Alpes concernant les investissements suivants :

- Remplacement des sièges du cinéma
- Installation du cinéma numérique et de la 3D

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières du CNC et de la Région Rhône-Alpes concernant les projets d'investissements suivants :

- Remplacement des sièges du cinéma
- Installation du cinéma numérique et de la 3D

Vote : unanimité

Délibération n° 118/2010 – <u>COMICE</u> <u>AGRICOLE : SUBVENTION</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique que le 50^{ème} comice agricole Grésivaudan Belledonne aura lieu le dimanche 19 septembre 2010 à Pontcharra.

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de verser une subvention de 80 € à l'association du Comice Grésivaudan – Belledonne.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 80 € à l'association du Comice Grésivaudan - Belledonne.

Vote : unanimité

Délibération n° 119/2010 – <u>ECOLE</u> <u>MUNICIPALE DE MUSIQUE : TARIFS</u> <u>2010-2011</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2010-2011 de l'école municipale de musique.

Possibilité donnée aux familles de payer par trimestre (soit au total 3 trimestres).

Le Conseil Municipal accepte le paiement par chéquier jeune et précise que l'inscription pour l'année scolaire 2010-2011 sera définitive qu'après régularisation des impayés de l'année précédente.

Il indique que les frais d'inscription sont à payer en début d'année scolaire ou le cas échéant au trimestre et précise qu'en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année :

- Aucun remboursement ne sera effectué pour les familles ayant acquitté la totalité de la scolarité
- Tout trimestre commencé sera dû pour les familles ayant opté pour le paiement au trimestre

Vote : unanimité

Délibération n° 120/2010 – <u>ECOLE</u> <u>MUNICIPALE DES ARTS : TARIFS</u> <u>2010-2011</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2010-2011 de l'école municipale des Arts.

Possibilité donnée aux familles de payer par trimestre (soit au total 3 trimestres).

Le Conseil Municipal accepte le paiement par chéquier jeune et précise que l'inscription pour l'année scolaire 2010-2011 sera définitive qu'après régularisation des impayés de l'année précédente.

Il indique que les frais d'inscription sont à payer en début d'année scolaire ou le cas échéant au trimestre et précise qu'en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année :

- Aucun remboursement ne sera effectué pour les familles ayant acquitté la totalité de la scolarité

- Tout trimestre commencé sera du pour les familles ayant opté pour le paiement au trimestre

Suite à la question posée par Madame PONSAR, Conseillère Municipale, Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire précise que le CCAS va étudier la possibilité d'aider financièrement les familles en difficulté à utiliser cet outil culturel.

Vote : unanimité

Délibération n° 121/2010 – <u>SALLE LA PLEIADE : ORGANISATION DE SPECTACLE</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal l'organisation le 18 septembre 2010 à 20h30 d'un spectacle intitulé « L'Ombre Orchestre de Xavier MORTIMER » produit par Productions Illimitées.

Le montant de la prestation s'élève à 4 200 € H.T. (TVA 5,5 %)

Madame l'Adjointe au Maire propose les tarifs suivants :

- Tarif normal : 13 €
- Tarif réduit : 10 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et fixe les tarifs pour le spectacle « L'Ombre Orchestre de Xavier MORTIMER » :

- Tarif normal : 13 €
- Tarif réduit : 10 €
 - o Jeunes de – 18 ans
 - o Etudiants – 26 ans
 - o Bénéficiaires du R.S.A.
 - o Demandeurs d'emploi
 - o Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées
 - o Familles nombreuses

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 122/10 – <u>UTILISATION DES BERGES DU BASSIN DU FLUMET : CONVENTION AVEC E.D.F.</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire rappelle que Electricité de France exploite la chute hydroélectrique Arc Isère, en qualité de concessionnaire conformément au cahier des charges du 10 février 1976.

Concernant l'exploitation touristique et sportive des abords du bassin du Flumet, la commune d'Alleverd a signé avec E.D.F. une convention le 23 janvier 1985.

Depuis cette date 3 avenants ont été signés entre les deux parties, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec E.D.F.

Celle-ci a pour objectif de synthétiser toutes les autorisations consenties à la commune d'Allevard par E.D.F.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec E.D.F. la convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique relative à l'utilisation touristique du bassin du Flumet par la commune d'Allevard

Vote : unanimité

<u>Délibération – SUBVENTION RENOVATION DE FACADE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Suite à la question posée par Madame Caroline PONSAR, Conseillère Municipale, Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire précise que les dispositifs communal « subvention – économie d'énergie » s'appliquera à partir de 2011.

<u>Délibération n° 123/2010 – LAC DE LA MIRANDE / GESTION D'UNE PETITE RESTAURATION</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle que deux chalets avaient été mis à la disposition de Monsieur PILLITTERI afin de gérer une petite restauration au Lac de la Mirande.

Or ces deux chalets ont été détruits suite à un incendie.

En conséquence, Monsieur PILLITTERI souhaite :

- 1) se porter acquéreur d'un chalet
- 2) obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public

Il précise que cette exploitation sera gérée par son épouse, Madame Roseline PILLITTERI.

Le Conseil Municipal annule la délibération du 03 mai 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec Madame Roseline PILLITTERI.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 124/2010 – SALLE LA PLEIADE : MARCHE DE TRAVAUX</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique au Conseil Municipal que le décompte général définitif signé avec l'entreprise SPIE s'est élevé à la somme de 265 232,46 € H.T.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

- Marché : 238 661,42 € H.T.
- Révision de prix : 7 881,90 € H.T.
- Dépassement de délai : 17 762,41 € H.T.
- Travaux complémentaires : 926,43 € H.T.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le décompte général et définitif de la société SPIE.

Le Conseil Municipal accepte le décompte général définitif de la société SPIE à l'exception du mémoire de réclamation présenté par société SPIE concernant le dépassement de délai. En effet l'article 4.2 du CCAP stipule que l'entrepreneur ne pourra prétendre à l'indemnité en cas de perturbation ou de retard liés à la défaillance d'un autre corps d'état.

Vote : unanimité

Délibération n° 125/2010 – <u>ŒUVRES D'ETIENNE ALBRIEUX : CONTRAT DE DEPOT</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILALRD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat de dépôt concernant les tableaux et sculptures d'Etienne ALBRIEUX.

En effet, cette convention prévoit que Mademoiselle Agnès ALBRIEUX propriétaire d'une centaine de tableaux et de sculptures de son père, les prête à la commune d'Allevard dans la perspective de l'organisation d'une exposition et l'élaboration d'un catalogue raisonné.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt à intervenir avec Mademoiselle Agnès ALBRIEUX

Vote : unanimité

Délibération n° 126/2010 – <u>RAMPE HANDICAPEE : DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>	Rapporteur : Jean-Claude RIFFLARD
---	--

Monsieur Jean-Claude RIFFLARD, Conseiller Municipal, propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions de l'Etat et du Conseil Général concernant la mise en place d'une rampe handicapée permettant l'accès au car rue du 08 mai 1945.

Le Conseil Municipal sollicite les subventions du Conseil Général, de l'Etat et de la communauté de communes le Grésivaudan concernant la mise en place d'une rampe handicapée rue du 08 mai 1945.

Vote : unanimité

Questions diverses :

Suite aux questions écrites posées par la liste Allevard Action Citoyenne, Monsieur le Maire tient à apporter les éléments de réponses suivants :

Espace naturel sensible :

Une réflexion est actuellement menée par le Conseil Général concernant la création d'un espace naturel sensible dans la vallée de Veyton.

Une réunion de travail s'est tenue à Pinsot en présence des Maires.

Dès la fin de réalisation de cette étude, le dossier sera présenté aux communes en fin d'année pour avis.

Actuellement, aucune décision de création n'a été prise compte tenu des problèmes potentiels (restriction des ballades, chasse, ramassage de champignons etc...).

Produits chimiques :

Monsieur le Maire fait la lecture de l'inventaire des produits chimiques stockés aux ateliers municipaux et précise qu'il est possible de visiter le site.

Parc Thermal :

Monsieur ZANARDI, Conseiller Municipal précise que dans le passé plus de 1 500 kg de chlorate de soude étaient utilisés pour le désherbage. Ce qui n'est plus le cas actuellement. Le désherbage alternatif ayant ses limites, les produits phytosanitaires sont utilisés de manière parcimonieuse.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que la commission environnement sera réunie pour un débat sur ces sujets importants et que Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire apportera des réponses concernant la halte garderie au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.

Fait à Allevard, le 06 juillet 2010
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD